

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 6 septembre 2023 n° EAU/AUT/23/0337 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, la société CAPALUX S.A. a été autorisée à réaliser des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Hierheck » à Christnach.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1 rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 12 septembre 2023

Le collège échevinal,

